

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
07/10/2022	17/10/2022	En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 13

L'an deux mil dix vingt deux

*Le 12 octobre à 20 Heures, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Nathalie BONDIGUEL (1^{ère} Adjointe au Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : HERVÉ Pascal, GUIBLIN Aline, JALLU Yann, BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane, JOUAUX Laëtitia, SAINT MLEUX Xavier

ABSENTS : Néant

POUVOIR : JOUAUX Laëtitia, donne pouvoir à Delphine BERTAUX

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N°01-09-2022 : Vœu pour la mise en place d'un bouclier tarifaire énergétique pour les collectivités locales

Madame Bondiguel expose que depuis plusieurs années, les collectivités d'Ille et Vilaine se sont massivement regroupées autour du SDE 35 afin de mutualiser leurs achats de gaz et d'électricité. Ce mouvement est issu d'une obligation imposée par l'état aux collectivités de mettre en concurrence leurs fournisseurs d'énergie, et à l'impossibilité pour elles, sauf quelques exceptions, de conserver l'accès aux tarifs réglementés.

Cette organisation collective a permis à toutes les structures publiques du Département de disposer, depuis plusieurs années, des meilleures conditions d'achat possibles et ainsi optimiser leurs budgets de fonctionnement.

Aujourd'hui, avec l'explosion inflationniste des tarifs de gros de gaz et d'électricité, les conséquences financières pour les collectivités d'Ille et Vilaine vont être majeures, et pour certains impossibles à surmonter en 2023.

Il y a quelques jours en France :

le prix de gros du gaz pour l'année N+1 a frôlé les 300 € / MWh pour 2023, contre 13 € / MWh il y a 2 ans ;

□ le prix de gros de l'électricité pour l'année N+1 a dépassé les 1 100 € / MWh pour 2023, contre 45 € / MWh il y a 2 ans ;

A l'échelle du groupement d'achat d'énergie, le SDE35 a finalisé l'achat des volumes pour 2023 aux valeurs suivantes :

□ le prix de gros du gaz (pour 2023) sera de 74,8 €/MWh contre 14,2 €/MWh en 2022 (fixé en 2020 pendant le confinement) ;

□ le prix de gros de l'électricité (pour 2023) sera de 557 € / MWh pour la Base, ramené à 274 € / MWh grâce au mécanisme de l'ARENH (*), contre 135 € / MWh en 2022

Ces tarifs d'achat « en gros » vont conduire à une hausse des factures énergétiques des membres du groupement du SDE 35 de 2,4 pour le gaz et de 2,6 pour l'électricité (hausse moins forte que celle du prix de gros, les autres composantes de la facture n'étant pas soumises aux mêmes augmentations)

La facture globale TTC des membres du groupement SDE 35 va ainsi passer de 28,7 à 74,1 millions d'euros, soit 45 millions de charges supplémentaires

Ces hausses, risquent d'affecter la qualité des services rendus à la population. Elles conduiront également à une réduction des investissements, investissements qui sont nécessaires pour la population de nos communes et de nos EPCI, notamment pour adapter nos territoires à la transition énergétique et qui, par ailleurs, contribuent significativement à soutenir l'activité économique de nos territoires.

Le Conseil après délibération, à l'unanimité adopte le vœu suivant, qui sera transmis à Madame la Première Ministre, l'Association des Maires de France ainsi qu'au Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille et Vilaine, demande à l'Etat :

1. le retour à un tarif, réglementé ou plafonné, des tarifs de l'énergie pour les collectivités territoriales ;

2. la prise en compte, dans les dispositions de la Loi de Finances pour 2023, une indexation minimale du panier de ressources de nos collectivités tant sur les valeurs locatives que sur l'enveloppe globale de DGF pour prendre en compte la hausse des coûts des matières premières et de l'énergie.

La Secrétaire de Séance
Marie-Claude DURAND



Le Maire
Pascal HERVÉ

